



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bétonnisation - préservation des terres agricoles de Gonesse

Question écrite n° 36751

Texte de la question

M. Aurélien Taché appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le non-sens que représente, depuis l'abandon du projet EuropaCity, l'obstination à construire une gare au milieu des champs et à bétonner les terres agricoles du Triangle de Gonesse. Le 7 novembre 2019, le Président de la République décidait l'abandon du projet de construction du méga-complexe EuropaCity sur le Triangle de Gonesse, une décision raisonnable et saluée par l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la préservation des terres agricoles de la zone. Or la reprise du chantier de la gare dans le Triangle annoncée par la Société du Grand Paris, le maintien des projets d'urbanisation et l'évacuation des militants qui occupaient la zone montrent qu'il y a encore péril en la demeure pour les terres agricoles du Triangle de Gonesse. L'abandon d'EuropaCity est inutile dès lors que l'on persiste à bétonner le Triangle. Il est incompréhensible que les terres agricoles de cette zone clef pour l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France soient détruites, faisant ainsi perdre le bénéfice de l'abandon de ce projet. La nécessité d'un projet fort et d'une ambition renouvelée pour le Val-d'Oise est évidente. Mais une gare à l'intérieur du Triangle n'est pas une solution aux problèmes du département et l'urbanisation à tout prix ne permettra pas de répondre aux attentes et aux besoins des habitants. Il n'est pas question de remettre en cause le projet de ligne 17 pour autant, la mobilité étant un enjeu majeur pour les Franciliens et *a fortiori* pour les Valdoisiers. En effet, comme le note le rapport de Francis Rol-Tanguy, d'autres implantations, d'autres alternatives seraient envisageables pour une gare dans le Val-d'Oise, à l'hôpital de Gonesse par exemple, qui se trouve dans la partie déjà urbanisée de l'agglomération. À la demande de la préfecture, les associations comme le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) et le Groupement CARMA ont fait des contributions susceptibles d'être intégrées dans un contrat de territoire pour l'Est du Val-d'Oise. Leurs propositions sont crédibles et cohérentes avec le souhait du Gouvernement, réaffirmé dans les objectifs du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, de stopper l'artificialisation des sols et de développer l'autonomie alimentaire. Sanctuariser les terres agricoles du Triangle de Gonesse n'est pas un renoncement mais un choix d'ambition pour le département et pour le développement des circuits courts, afin que les habitants se nourrissent sainement et à moindre coût, pour que se développent de nouveaux métiers qui ouvrent des perspectives à la jeunesse, pour faire du département un lieu d'excellence pour l'agriculture de demain. Aussi, il lui demande, dans la perspective des objectifs affichés dans le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, si le Gouvernement compte mettre en œuvre ses ambitions écologiques et prendre les mesures nécessaires pour préserver les terres agricoles du Triangle de Gonesse.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Taché](#)

Circonscription : Val-d'Oise (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36751

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1833

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)